

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉPIPHANE**

À une séance extraordinaire du Conseil local pour la Municipalité de Saint-Épiphanie tenue au chalet des patineurs, le mercredi 26 avril 2017, à 20 h, suivant les prescriptions du Code municipal de la Province de Québec.

Étaient présents :

Monsieur le maire :	Renald Côté
Messieurs les conseillers :	Hervé Dubé Sébastien Dubé
Mesdames les conseillères :	Pâquerette Thériault Céline D'Auteuil

Étaient absents :

Madame la conseillère	Nathalie Pelletier
Monsieur le conseiller	Vallier Côté

tous formant quorum.

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Nicolas Dionne, assure la prise de notes.

La séance débute par le mot de bienvenue prononcé par monsieur le maire Renald Côté, qui s'assure qu'il y a quorum.

**17.04.113**

**ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par madame la conseillère Pâquerette Thériault et accepté à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit adopté tel quel.

**17.04.114**

**TRANSFERT D'UNE SOMME DE 111 772 \$ DU SURPLUS NON AFFECTÉ VERS LE SURPLUS AFFECTÉ**

**ATTENDU QUE** suite à la vérification comptable de l'année 2016, il a été demandé par la firme Mallette que la Municipalité effectue un transfert d'une somme de 111 772 \$ du surplus accumulé non affecté vers le surplus accumulé affecté au chapitre des immobilisations ;

**ATTENDU QU'**il s'agit d'un transfert comptable qui n'a aucune incidence sur les sommes totales du surplus accumulé ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Sébastien Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers que ce conseil autorise le transfert de 111 772 \$ du surplus accumulé non affecté vers le surplus accumulé affecté au chapitre des immobilisations.

**17.04.115**

**DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2016**

Madame Yolaine Fournier, comptable agréée de la firme Mallette, procède au dépôt des états financiers 2016 ainsi que son rapport concernant la vérification de l'administration financière de la Municipalité de Saint-Épiphanie pour l'exercice financier qui s'est terminé le 31 décembre 2016.

Les états financiers font état d'un excédent sur les revenus (surplus) de 108 299 \$ pour la période comprise entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2016, comparativement à 104 447 \$ au 31 décembre 2015.

Le surplus accumulé non affecté qui était de 431 637 \$ à la fin 2015 est passé à 512 298 \$ à la fin 2016. Le surplus accumulé affecté qui était de 139 222 \$ à la fin

de 2015 est passé à 111 772 \$ à la fin de 2016 et finalement, le total du fonds réservé (fonds de roulement) et des réserves financières (taxe spéciale pour l'eau et pour le Service incendie) est passé de 74 462 \$ à 115 576 \$.

Il est proposé par madame la conseillère Céline D'Auteuil et résolu à l'unanimité des conseillers que le rapport financier 2016 de la Municipalité de Saint-Épiphanie soit adopté tel que présenté. Une copie dudit rapport sera transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, conformément à la Loi.

**17.04.116**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Conformément à l'article 150 du Code municipal, une période de questions est mise à la disposition des personnes présentes. Il est 20 h 25.

**17.04.117**

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

La levée de l'assemblée est proposée par madame la conseillère Pâquerette Thériault et acceptée à l'unanimité des conseillers à 20 h 26.

---

Renald Côté, maire

---

Nicolas Dionne, directeur général et  
secrétaire-trésorier